

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de convocation

Date d'affichage

17 Mai 2021

17 Mai 2021

SEANCE DU VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN

**N° 2021-27**

L'an Deux Mille Vingt et un, le Vingt-cinq du mois de MAI, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit** par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,  
**Présents** : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs BELISAIRE Louis, ORSET Loïc, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.  
**Absent** : FABRE Guillaume.

**Secrétaire de séance** : Madame BREZINA Yana.

**Objet** : **Convention pour la gestion de l'accueil de loisirs avec l'ODEL – Saison 2021 -**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec l'Office Départemental d'éducation et de loisirs – ODEL Var – concernant la période du 07 Juillet au 20 Août 2021. Les services de l'ODEL Var proposent la gestion et l'animation dans son centre du Logis du Pin avec l'accueil de loisirs aux enfants de 3 à 2 ans. Le projet contribue à l'épanouissement et à l'intégration de l'enfant et à sa participation à la vie de la cité, notamment par l'organisation d'activités attractives, ce dans un cadre éducatif structuré. Madame le Maire propose de fixer le prix de la prestation à **18.74 €** par jour et par enfant, qui représente 50 % du coût facturé aux familles par l'ODEL (**37.48 €**).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré ;  
Par : **09** voix ; Pour : **09** voix ; Abstention : 0 voix ; Contre : 0 voix ;

- **Autorise son Maire à signer la convention avec la direction de l'OEL Var pour la gestion de l'accueil de loisirs des enfants de la Commune concernant la période du 07 Juillet au 20 Août 2021.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et ans susdits

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE  
Le : ..... 30 JUIN 2021 .....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
Le : ..... 30 JUIN 2021 .....  
Le Maire

Le Maire,  
Nathalie PEREZ LEROUX

*Nathalie Perez Leroux*



*Nathalie Perez Leroux*

